

DECRET N° 82-21 du 18 Janvier 1982

chargeant le Camarade Manassé AYAYI,
Ministre de l'Inspection des Entre-
prises Publiques et Semi-Publiques
de l'intérim du Camarade Abou Bakar
BABA-MOUSSA, Ministre du Plan, de la
Statistique et de l'Analyse Economique
pour compter du 18 Janvier 1982.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret n° 80-39 du 12 février 1980 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 18 Janvier 1982, le Camarade Manassé
AYAYI, Ministre de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-
Publiques est chargé de l'intérim du Ministre du Plan, de la Statis-
tique et de l'Analyse Economique pendant l'absence du Camarade Abou
Bakar BABA-MOUSSA.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 18 Janvier 1982

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliatiions; PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 PG/PPC 2 SGG 4 MIEPSP-MPSAE 6
Autres Ministères 19 CPC 6 SPD 2 DPE-DLC-BCP-INSAE 8 IGE et ses
Sections 4 UNB-FASJEP-INSJA-6 Préfets 6 DCCT 1 ONEPI-Gde Chanc
2 BCP 1 JORPB 1.-